



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 16 avril 2026

SÉCURITÉ

Soirée interdite par arrêté préfectoral

La soirée « M.O.R. Party 130 » susceptible de se dérouler entre le samedi 18 avril et le lundi 20 avril dans la zone de Fromager à Capesterre-Belle-Eau est interdite par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2026.

- ➔ Cette manifestation sur la voie publique n'a fait l'objet d'aucune déclaration auprès des autorités compétentes,
- ➔ L'homicide du 6 avril dernier a été commis aux Abymes lors d'une fête non déclarée du même type,
- ➔ Des armes à feu et des cartouches figurent sur le flyer numérique d'invitation à cette soirée alors qu'on déplore une importante circulation des armes ainsi que la commission de nombreux crimes et délits violents sur notre territoire,
- ➔ Un risque grave de troubles à l'ordre public est à craindre.

Les forces de sécurité intérieure veilleront particulièrement, lors de contrôles réguliers, au strict respect de cette interdiction.

